

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Dominique Rolle*

Date de dépôt : 10 février 2011

Interpellation urgente écrite

Constructions de 800 logements à Veyrier : ego de coq & projets chimériques !

La saga de la construction des Grands-Esserts, imposée par le représentant du DCTI opposée à celle de la Couronne Villageoise, est révélatrice au travers des oppositions commune-canton, du problème de la construction sur le sol genevois.

En substance, il s'agit de construire sur la commune de Veyrier 1200 logements – soit 3000 habitants - en créant une parcelle de zone de développement 3 ainsi qu'une zone comprenant des bois et des forêts en lieu et place de la zone agricole actuelle. Ceci au détriment du projet de la Couronne Villageoise qui suit pourtant le plan directeur cantonal.

Outre, l'attitude « dictatoriale » du canton à l'égard des communes, le département, en pleine déliquescence, ne respecte même pas les décisions communales (en 2009) !

Quoi de mieux qu'un bon gros projet chimérique de dernière minute destiné à faire rêver le bon peuple contre un projet de construction immédiat de plus de 800 logements, plus réaliste comprenant une urbanisation progressive par paliers, englobant les infrastructures déjà existantes et respectueuses des normes énergétiques et écologiques ?!

Peut-on vraiment se permettre, alors que le canton traverse une crise du logement des plus graves, de se perdre en démarches et autres gabegies administratives, en opposant avec une obstination constante un projet inutile à celui existant lequel est parfaitement viable et qui n'attend plus que la « griffe » du conseiller d'Etat pour voir le jour ?

Le bon peuple ne veut pas rêver, mais voir maintenant sortir de terre les logements pour lesquels le conseiller d'Etat a été réélu ! Mais pas à n'importe quel prix (dans tous les sens du terme) !

Ce conflit illustre bien, par ailleurs, tous les manques et les absurdités du canton en matière de logement, car il met en lumière la pagaille qui règne au sein du DCTI, la légèreté de son représentant, retardant d'autant, de par son projet fantasmagorique, la construction du projet officiel. Et en restant délibérément sourd aux plaintes de la commune, crée des démarches fastidieuses et des recours inutiles, faisant perdre ainsi un temps précieux !

Cela confortera les communes genevoises dans leur terreur noire de se voir imposer une tour sans avoir son mot à dire !

Il va sans dire que ce n'est pas de cette manière que le logement pourra avancer dans les communes suburbaines dont certaines sont déjà très construites. Mais au contraire, en trouvant dès le départ un consensus avec les élus des communes et leurs habitants, cela devrait grandement faciliter les choses.

En vertu des pouvoirs qui sont ceux du député, des devoirs et obligations qui sont ceux du Conseil d'Etat, voici la question posée dans le cadre de cette IUE, conformément à l'article 162A LRGC :

Qu'attend donc le conseiller d'Etat pour donner toutes les autorisations urgentes nécessaires pour finaliser les aménagements et les constructions du projet de la Couronne Villageoise ?